

Mémoire présenté au Bureau des Audiences Publiques

Concernant le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville Station

Présenté par Gilles Lachance de St-Bruno le 22mai 2013

Mémoire concernant le projet de construction d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville Station

Mon nom est Gilles Lachance et je suis propriétaire du lot 14 rang 3 Est canton Labarre, portant maintenant le numéro 4,467,177 suite à la rénovation cadastrale. Mon lot est situé à 252 mètres à l'ouest du bloc de lot intra-municipaux pressenti pour la construction du LET d'Hébertville Station.

Voici un bref historique de l'évolution de ma propriété.

Mon père obtient les lettres patentes en 1976. En 1989 nous construisons un petit camp forestier familial et nous débutons l'année suivante l'aménagement forestier suite à la confection d'un plan d'aménagement forestier. On amorce alors la construction de divers chemins forestiers et on débute la coupe sélective de même que le reboisement. En 1994 nous creusons un lac artificiel avec autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Commission de Protection du Territoire Agricole. Depuis 1995 nous faisons l'ensemencement de quelques centaines de truites chaque année, lesquelles sont toutes pêchées avant l'hiver, ce qui motive de nombreux rassemblements familiaux et d'amis pour taquiner le poisson et montrer aux plus jeunes les plaisirs de la pêche à un endroit très facile d'accès. En 2000 je deviens propriétaire du lot et je poursuis la tradition bien installée par mon père. Le lac à pêche et l'aménagement forestier. Tous ceux qui viennent pour visiter l'endroit le disent, un petit camp situé près d'un petit ruisseau sauvage en plein bois, c'est la pleine quiétude à quelques kilomètres de la maison. Le ruisseau coupe le lot dans le milieu de sa longueur. Ce ruisseau sans nom est alimenté par un réservoir formé par une écluse de castor qui date d'une quarantaine d'années. L'eau qui y coule dans le massif rocheux est de très bonne qualité pour alimenter en eau le petit étang d'élevage de la truite.

En 2010 un nuage noir se pointe à l'horizon, mon voisin de lot rencontre des techniciens qui font des relevés pour des raisons qu'ils ne veulent révéler. À force de poser des questions à propos de ces promeneurs non autorisés, il apprend par la municipalité de St-Bruno, qu'ils font des relevés pour la construction d'un site d'enfouissement. Je protège mes biens et mon terrain et je comprends tout à fait mon voisin de faire de même. Je déplore énormément que la RMR, un organisme public, n'ait pas pris soin d'informer les propriétaires privés adjacent à leur projet afin de respecter la loi élémentaire du savoir vivre sur un terrain privé, **DEMANDER LE DROIT DE PASSAGE**. C'est ainsi que j'ai appris l'intention de Régie des Matières Résiduelles du Lac St-Jean de venir construire un site d'enfouissement à proximité de mon terrain, disons qu'ils partaient déjà avec deux prises. Je termine ici ce chapitre sur la façon très malhabile utilisée par la RMR pour annoncer ce projet indésirable à ses éventuels voisins.

J'en reviens au sujet qui me préoccupe, le petit ruisseau. Lorsque nous avons pu enfin dénicher un plan de localisation du futur LET, en automne 2010 et que j'ai constaté que le tas de déchets serait situé en parallèle au lac, à moins d'une centaine de mètres de l'eau, j'ai été estomaqué.

Sur un bloc de neuf lots, pourquoi s'installe-t-ils sur le bord du lac ? J'ai assisté à plusieurs réunions de la RMR un peu partout au Lac St-Jean, auxquelles réunions on nous vantait la sécurité des doubles membranes. À l'une de ces réunions, lorsque que j'ai posé la question au président de la RMR M Lucien Boilly, s'il accepterait de boire de l'eau ou de manger du poisson pêché dans le lac près du LET, il m'a répondu après hésitation que non, même réponse de M Georges Simard de Dolbeau qui siège lui aussi à la RMR. J'en ai déduit que la sécurité de ce site n'est que sur papier et fictive, car personne ne peut garantir qu'il n'y aura jamais de fuite. Ces gestionnaires à cravate qui n'ont jamais mis les pieds sur le terrain convoité, s'en sacre pourvu que c'est loin de chez eux. Qui sera lésé si il y a une fuite dans les quarante prochaines années, certainement pas les administrateurs actuels qui se succéderont au rythme des élections municipales et qui seront bien loin de ce sac à merde, mais moi je serai encore près de ce ruisseau, si non, mes deux fils y seront avec leurs enfants.

S'il y a une fuite, ce ne sont pas les piézomètres, ni les normes sévères du MDDEP, ni les garanties du manufacturier des toiles, ni les gestionnaires de la RMR élus par le public, ni leurs employés les mieux intentionnés qui empêcheront l'eau polluée de ruisseler jusqu'au lac. À ce moment ce sera fini pour le petit ruisseau sauvage et ce sera fini pour les villégiateurs qui vivent et s'amuse à proximité de ce ruisseau.

Suite à la première partie des audiences du BAPE, il m'apparaît clairement qu'on ne peut rien faire de plus qu'installer deux membranes, prendre des relevés quelques fois par année et se croiser les doigts. Permettez-moi l'analogie avec le parachutisme, les équipements pour pratiquer ce sport sont très sécuritaires, la qualité des toiles de parachute est éprouvée, la méthode de pliage du parachute est très stricte, il y a double protection, un deuxième parachute d'urgence au cas le premier ne s'ouvre pas. Et pourtant, une grande partie des compagnies d'assurance-vie ne veulent pas assurer le parachutiste, sinon, à quel prix ?

Une règle que je voudrais fondamentale en environnement, c'est d'éviter de multiplier les tas de déchets. On a fermé tous les sites jugés non sécuritaires au Lac St-Jean pour les regrouper à un endroit, à L'Ascension, on y a construit un site blindé à coup de millions à même les deniers publics, on a ajouté une cellule en 2012 qui resterait à toute fin pratique vide à la fin de 2013.

Si les citoyens de ce secteur du Lac St-Jean ont eu droit de dire "on n'en veut plus", pourquoi n'aurais-je pas le droit de dire "je n'en veux pas". Qu'on rende au moins le site de L'Ascension à sa fin de vie utile, ce qui laisserait le temps d'analyser les alternatives suivantes :

- Toutes les méthodes industrielles de destruction des déchets que la RMR a repoussé du revers de la main, depuis cinq ans, avec comme argument principal, que le MDDEP n'est pas rendu là. Je déplore que le MDDEP n'assure pas un meilleur leadership et un meilleur support auprès des enfouisseurs du Québec. Suite à la première partie des audiences du BAPE, le MDDEP m'apparaît comme un frein aux nouvelles technologies, j'espère que je me trompe, pourtant ces technologies sont en usage à de nombreux endroits dans le monde. Je ne conçois pas que la RMR ne nous présente pas un projet

d'avenir, car il faudra y venir tôt ou tard. Autre élément, on est à minuit moins cinq de retirer le putrescible des sites d'enfouissement et rien n'est planifié à cet effet au LET projeté, on attend d'être au pied du mur.

- Il existe déjà un site d'enfouissement à Larouche, qui peut accueillir les déchets du Saguenay Lac St-Jean, approuvé en bonne et due forme par le ministère. En créant une masse de déchets plus importante on ouvrirait la porte à un traitement plus avancé que le simple enfouissement. N'y a-t-il pas plus bel incitatif de réduction des déchets que de payer à la tonne ce que l'on enfouit dans le sol, c'est la volonté constante du MDDEP de fixer des objectifs d'enfouissement à la baisse. Toute réduction, réutilisation, recyclage, valorisation avant de diriger le camion au site d'enfouissement devient une économie directe du coût d'élimination des déchets, économie qui peut être investie à meilleure escient. La RMR Lac St-Jean fait d'ailleurs un bon travail en revalorisation des déchets, mais doit-elle à tout prix être propriétaire de son site d'enfouissement pour parvenir à s'améliorer. L'enfouissement est une dépense pure, tout ce qui peut être fait pour l'éviter doit être fait

Ma position est la suivante, je ne veux pas que le BAPE autorise un nouveau site d'enfouissement, dans ma cour ou dans celle du voisin, explorons ce qui est déjà disponible dans la région ou ce qui pourrait être développé dans la région, pensons aux générations futures, nous prenons actuellement une décision très importante, qui pour la majorité d'entre nous, va nous survivre. Construire un site d'enfouissement c'est un geste révolu

Gilles Lachance St-Bruno Lac-St-Jean

Mémoire présenté au BAPE le 22 mai 2013.

Fin du document